

CONSEIL COMMUNAL DE ROLLE

PREAVIS MUNICIPAL 2021-2026 No. 35

Demande d'un crédit d'étude pour la création d'un réseau de conteneurs pour la récolte des ordures ménagères et du tri sélectif

RAPPORT DE LA COMMISSION PERMANENTE DES FINANCES (COFIN)

Au Conseil communal de Rolle

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs,

La Commission permanente des finances composée de :

Mmes Anne Beck, rapporteuse
Valérie Schlup
Susete Ulliel

MM. Edouard Dubuis (excusé le 11.9.23)
Rémi Founou (excusé les 11.9.23 et 8.1.24)
Christian Joly, président
Alexandre Sobredo

s'est penchée en date du 11 septembre 2023 ainsi que des 9 et 15 janvier 2024 sur le Préavis municipal 2021-2026 No. 35, « demande d'un crédit d'étude pour la création d'un réseau de conteneurs pour la récolte des ordures ménagères et du tri sélectif ». Le 11.09.23 Madame la Municipale Margareth Ruchti a présenté les grandes lignes du projet et répondu aux questions de la Cofin, qui la remercie pour sa disponibilité et les informations fournies.

Lors de cette séance, Mme la Municipale a précisé que l'objectif de l'installation de conteneurs sur le territoire rollois, envisagée dès 2007, souhaite répondre à des besoins en termes de rationalisation et de modernisation de services rendus à la population (encouragement au tri des déchets, accessibilité, propreté, etc). L'étude permettra en particulier d'anticiper les besoins, zone par zone, de les intégrer directement à tous les projets relatifs aux travaux routiers, le cas échéant.

Discussion

Des échanges ultérieurs avec Mme la Municipale, il ressort que le coût déjà engagé par la commune pour des études pour ce projet s'élève à environ CHF87'000.- (soit CHF33'900.- en 2007 et CHF53'100.- en 2014). Le PM présentement étudié ajouterait donc CHF100'500.- à ces sommes déjà conséquentes. Par ailleurs, on peut évaluer grossièrement à environ 3 millions le prix de la réalisation de l'ensemble du projet en se basant sur les coûts engendrés par la mise en place des conteneurs à la rue du Nord (CHF160'000.- selon Mme Ruchti, pour moitié à la charge d'Implenia). Il s'agit ainsi d'investissements d'importance pour la commune, sans pour autant qu'on puisse en attendre une réduction des coûts du ramassage des déchets, comme mentionné dans le préavis.

D'autre part, Mme la Municipale a indiqué ne pas avoir trouvé une étude cantonale ou de ville de taille comparable à Rolle sur l'efficacité de la multiplication des points de collectes des ordures ménagères et de tri sélectif. De cela découle des doutes quant à la pertinence de l'investissement alors que la situation financière actuelle de la commune n'est pas plus avantageuse qu'au moment des premiers avant-projets.

Ainsi, pour la CoFin, il ressort des éléments ci-dessus que l'effort financier demandé, en prenant en considération outre les frais d'études, ceux de réalisation, d'exploitation, d'entretien, semble trop important pour un résultat trop incertain. En conséquence elle encourage le conseil communal à refuser le préavis municipal.

Conclusions

Considérant l'exposé ci-dessus, c'est à 6 voix pour et 1 abstention que la Commission permanente des finances vous demande, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir adopter les conclusions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE ROLLE

Vu le préavis 2021-2026/No. 35 de la Municipalité du 21 août 2023,
entendu le rapport de la Commission des finances chargée d'étudier cet objet,
considérant qu'il a été porté à l'ordre du jour,
décide de refuser ledit préavis.

Au nom de la Commission permanente des finances :

Rolle, le 16 janvier 2024

Le président



Christian Joly

La rapporteuse

Anne Beck